

GEOOTHERMIE PROFONDE, QUEL BILAN POUR LA POPULATION DE LA HAUTE-SORNE ?

La stratégie énergétique cantonale semble se mettre en place plus rapidement dans la réalité que sur le papier comme le démontre le projet pilote de centrale de géothermie profonde sur la commune de la Haute-Sorne. Celui-ci vient d'être mis en consultation, mais rappelons qu'à ce jour nous n'avons pas de précisions sur d'éventuelles mesures d'économies d'énergie prévues par le Gouvernement.

Une présentation d'un projet de centrale géothermique pilote avait eu lieu en 2013, mais sans soulever une attention particulière car trois sites étaient évoqués sans précision (Delémont, Porrentruy et Haute Sorne), le choix d'un site n'était pas arrêté. Ce projet a été dévoilé de manière concrète pour la première fois à la population de cette commune le jeudi 30 janvier 2014.

A la suite de cette présentation, des questions ont rapidement été soulevées par certains citoyens de Haute-Sorne. La première inquiétude est sans doute venue d'une communication peu performante entre les responsables de la commune et la population, qui a eu la désagréable impression d'être mise devant le fait accompli de l'implantation près de chez eux d'une industrie aux nuisances certaines mais pas toujours bien connue, risquant en particulier de nuire à la valeur de leurs biens fonciers. Une association sous le nom de « Citoyens de Haute-Sorne responsables » a vu le jour et une demande de moratoire sur l'énergie géothermique a été présentée au Conseil communal de cette commune.

L'histoire récente de la géothermie profonde en Suisse envoie deux messages aux yeux des citoyens jurassiens : une source d'énergie hypothétique - puisque le projet de St-Gall vient d'être abandonné - et une énergie liée à des nuisances certaines - on pense bien sûr à la sismicité mais aussi au bruit et à tous les risques liés aux forages profonds (eaux souterraines, radioactivité). Des habitants de la Haute-Sorne imaginent donc très vite une dégradation des conditions de vie aux abords de la centrale. Les nuisances et l'utilité douteuse d'un tel projet sont deux aspects très présents dans l'esprit de la population.

La géothermie profonde semble être une source prometteuse d'énergie, mais des garde-fous sont indispensables avant le début des travaux, pendant la période de forage et pendant toute la durée de l'exploitation. Il faut éviter un projet de type « éoliennes de St-Brais » où la répartition nuisances-gains a été très mal gérée, ce qui a généré un précédent si ce n'est suisse, du moins jurassien.

A ce sujet, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1) La population de Haute-Sorne craint les risques liés à la sismicité.
 - a. Sachant que celle-ci ne peut être évitée que ce soit en phase de forage ou d'exploitation, est-il garanti que les propriétaires lésés seront indemnisés par un fonds ?
 - b. Ce fonds d'indemnisation sera-t-il constitué avant le forage et disponible même en cas de faillite de la société qui gère le projet ou qui exploite la centrale ?
- 2) Bien que réduites à leur minimum, des émissions sonores seront perceptibles même en condition d'exploitation par certaines populations de la Haute-Sorne.
 - a. Le Gouvernement peut-il garantir que la société exploitante prendra en compte l'évolution technologique inévitable des émissions sonores des pompes et des aérorefroidisseurs ?
 - b. Le Gouvernement est-il compétent pour réglementer différemment les émissions sonores de ce type d'activité ? Si non, quel en est l'organe compétent ?

- Bassecourt, le **24** mai 2014

Pour le groupe CS-POP et Verts
Christophe Terrier

Christophe Jernier

J.P. Fobler

~~JN80~~

Handwritten signatures and marks:

- Top left: A stylized signature.
- Top right: A stylized signature.
- Middle left: A large stylized signature.
- Middle right: A stylized signature.
- Bottom left: A stylized signature.
- Bottom right: A large stylized letter 'J'.